

**Contribution de la Ville de Vénissieux  
au Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030  
26 février 2024**

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite au comité de pilotage métropolitain du 6 février 2024 portant sur le projet de Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030, vous trouverez ici des propositions d'amendement de la ville de Vénissieux :

**Deux enjeux devraient être davantage explicités et portés :**

➔ **Prise en compte des personnes âgées**

De 65 ans à la fin de vie, les modes de vie, les besoins qui en découlent et l'autonomie des personnes revêtent des réalités bien différentes et sont évolutifs avec le temps et l'état de santé.

Les personnes de plus de 65 ans contribuent à la vie des quartiers et constituent une part importante de personnes engagées dans la vie associative. Pourtant, la perte d'autonomie et le sentiment d'insécurité peuvent progressivement mener à un repli sur soi et à une disparition des plus fragiles de l'espace public. Aussi, le « bien vieillir dans son quartier » doit être pensé, réfléchi et accompagné.

Il convient d'agir sur l'offre de soin, de logement, du maintien à domicile, de lutter contre l'isolement, de développer les formes de solidarités et de favoriser le lien intergénérationnel, avec le souci de faire en sorte notamment que « les chibanis » travailleurs immigrés se voient proposés des actions ou animations qui leur permettent un épanouissement culturel et humain tenant compte de leur capital et de leur part d'apport.

➔ **Égalité Femmes-Hommes**

Tandis que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans la société, les habitant des territoires marqués par la précarité et rencontrant des freins à la mobilité sociale et géographique sont d'autant plus enclin à subir des inégalités de genre.

A Vénissieux, les quartiers prioritaires rencontrent notamment des problématiques grandissantes relatives au vieillissement des femmes, à leur mobilité, à leur accès aux droits, à la santé ou encore à l'emploi, mais également des problématiques de discriminations multifactorielles qui touchent les femmes et les hommes des quartiers populaires.

Les enjeux spécifiques à l'égalité femmes-hommes portent ainsi sur :

- la déconstruction de représentations et stéréotypes de genre pour lever les freins à l'orientation (filrière genrée : scientifique, sanitaire et social) et à l'emploi (diversification des choix professionnels)
- la déconstruction de représentations et stéréotypes de genre pour faciliter l'entente et les relations entre les filles et les garçons (mixité, lutte contre les violences) : diversifier les activités de loisirs, sensibiliser à la vie affective et sexuelle)
- le nécessaire développement de la capacité à agir des femmes et des filles notamment à travers le sport, l'éducation ou la mobilité (stages d'auto-défense...)
- sur la construction d'une ville pour toutes et tous (aménagement inclusifs : repenser les airs de jeu des cours d'école, la présence exclusive des agrès sportifs dans l'espace public, développer les marches exploratoires)

➔ **Prise en compte du handicap**

Afin de s'assurer de la prise en compte des besoins de chacun et de la participation de tous à la vie sociale au sein des QPV, une attention particulière doit être également portée aux personnes en situation de handicap vivant dans les QPV.

## En écho aux 6 enjeux identifiés dans le Contrat de Ville Métropolitain, voici nos éléments contributifs aux priorités-objectifs :

*# Enjeu 1 - Des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole*

### ⇒ Accès aux droits

Garantir l'accès aux droits de chacun et chacune est la condition socle de l'égalité entre tous. Certains obstacles tels que la barrière de la langue, la dématérialisation, la multiplication des démarches entravent l'ouverture et le recours aux droits des habitants.

Pour permettre l'accès aux droits, il est nécessaire que chaque institution :

- conserve un accueil physique des habitants en proximité des lieux de vie. En effet, des mouvements inverses se sont produits sur les territoires ces dernières années détériorant ainsi le service rendu à la population (fermeture antenne CAF sur le Plateau des Minguettes, suppression de la mission de médiation sociale et linguistique d'ISM-CORUM à la poste du plateau des Minguettes, antenne MDM du QPV Max Barel).
- organise en son sein un accompagnement numérique des habitants par un professionnel métier.

Par ailleurs, pour palier à ces difficultés, des associations spécialisées se sont déployées sur les territoires mais elles sont sujettes à des financements précaires, requestionnés chaque année, en témoigne l'aide apportée à ISM Corum dans le cadre du Contrat de Territoire État La Poste (suppression de la mission d'utilité publique).

Au regard de l'importance de thème, pourrait-on avoir dans les indicateurs de suivi, une mesure de l'évolution du nombre d'emplois dédiée à des missions d'accès aux droits au sein des institutions ?

De ce point de vue, les engagements devraient être beaucoup plus précis site par site.

*# Enjeu 2 - Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité*

### ⇒ Tranquillité-sécurité

L'enjeu de sécurité et de tranquillité se mesure chaque jour et de nombreux dispositifs y contribuent. Force est de constater que le trafic de stupéfiant gangrène les territoires.

L'engagement de tous est nécessaire autour de 3 axes :

- renforcement des moyens justice-police
- présence policière dans l'espace public
- garantie d'un chemin des écoliers et collégiens sécurisés (soucis au quotidien des parents)

*# Enjeu 3 - Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser*

### ⇒ Emploi Insertion

L'emploi demeure une priorité, il s'agit de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des plus fragilisés en tenant compte de ces fragilités :

agir pour le public fragile, au-delà des questions de statut (public qui ne trouve pas de réponse dans le droit commun tels que certaines femmes, certains jeunes, les familles monoparentales...) par des actions sur-mesure et répondant à leur besoin (linguistique, mobilisation, garde d'enfant...)

inventer des nouveaux dispositifs permettant les reconversions professionnelles : avec l'allongement de la vie professionnelle, la question des reconversions professionnelles va devenir un sujet d'ampleur pour les habitants de QPV (discontinuité des carrières, état de santé, stabilité financière qui est l'une des conditions importantes de tout changement, possibilités de transférabilité des compétences).

*# Enjeu 4 - Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes*

### ⇒ Éducation

Concernant l'éducation, plusieurs priorités seraient à renforcer :

- la présence de personnels médicaux au sein des établissements scolaires : assistantes sociales, infirmières, psychologues

- un programme de prévention des addictions au long de la scolarité des
- concevoir des établissements inclusifs permettant de l'accueil de tous et toutes, notamment des enfants porteur de handicap et articuler la transformation des bâtiments et les nouveaux usages : projet pédagogique, mixité, écologique, éducative, démocratique ; par exemple : les cours d'école, le mobilier, l'agencement des salles de classe, les espaces de vie)

*# Enjeu 5 - De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre*

*Objectifs : Renforcer les modes actifs et les transports en commun dans les QPV*

#### ➔ Mobilité

Pour favoriser l'utilisation des transports en commun :

- mener une réflexion sur la tarification des trajets courts
- territorialiser l'agence des mobilités

*# Enjeu 5 - De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre*

*Objectifs : Agir sur le logement*

#### ➔ Logement

Concernant le logement, plusieurs chantiers doivent s'ouvrir :

- mettre en place un accompagnement-suivi-évaluation des syndicats de copropriété et étudier la possibilité de créer un syndicat public, outil d'intervention dans l'esprit de la SEM patrimoniale du Grand Lyon, c'est-à-dire remplacer quand c'est nécessaire une offre privée défaillante ou inexistante
- renforcer le fonctionnement inter-bailleurs pour réduire le délai des relogements
- impulser un plan de relance de la construction de logements locatifs sociaux pour réduire la pression offre-demande

*# Le renouvellement des modes de faire : expérimenter et essayer les méthodes*

#### ➔ De l'expérimentation à la généralisation

Pour transformer en profondeur la vie des habitants des quartiers, en écho à la volonté de renouveler les modes de faire, il faut penser dès-à-présent le passage de l'expérimentation à la généralisation. L'exemple de l'alimentation saine et durable pourrait être un sujet de travail où les conséquences positives de santé sont réelles, mais où il y a une nécessité de changement d'échelle d'intervention pour un impact quantitatif en terme de personnes touchées.

Vous avez là quelques réflexions qui conduisent à dire qu'au niveau du Contrat de Ville Métropolitain, il faudrait classer pour chaque thématique les priorités (A,B,C) avec des engagements concrets, réalisables à ce niveau métropolitain, les engagements par site se trouveront dans les conventions locales d'application auxquelles la référence doit être régulièrement rappelée.